Livret d'internat

Section Grands
A partir de 16 ans

COLLEGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

Livret d'internat – Section grands

Table des Matières

Table des matières	Page 1
Mot de bienvenue du Directeur Général	Page 2
Mot de bienvenue du directeur de l'internat	Page 3
Organisation de l'internat	Page 4
Programme quotidien	Page 5
Études	Page 6
Repas	Page 7
Temps libre et loisirs	Page 8
Weekends	Page 9
Horaire des week-ends	Page 10
Logement	Page 11
Trousseau- maladies et absences	Page 12
Comportement	Page 13
Maison – bonus/malus	Page 14
Conséquences du non-respect des règles de vie	Page 15/16
Vie Spirituelle/médiation/conclusion	Page 17

Ce présent livret d'internat doit être signé et conservé par l'élève interne jusqu'à la fin de l'année scolaire. Par l'inscription dans notre internat, les parents et l'interne en acceptent le contenu.

NB : Ces règles de vie s'appliquent à l'internat. Pendant la journée, les élèves devront se conformer au règlement de l'externat.

COLLEGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

Livret d'internat – Section grands

Mot de bienvenue du Directeur général

Pour beaucoup d'entre vous, l'internat sera une expérience entièrement nouvelle et probablement une période très mémorable de votre vie. L'internat deviendra votre foyer pour les mois qui viennent : nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour vous faire sentir bienvenus et un membre à part entière de la communauté des « Champitéens » ! Vous trouverez les réponses à la plupart de vos questions dans ce manuel.

Le Collège Champittet est bien plus qu'une école: c'est une communauté au sein de laquelle vous pouvez vous épanouir, acquérir des connaissances et faire des expériences positives, pour avoir la chance d'accéder finalement aux meilleures universités et hautes écoles du monde.

Il est bien sûr important d'atteindre vos objectifs académiques, mais l'internat à Champittet vous apportera une dimension supplémentaire. En matière de langues, le bilinguisme est un acquis: vous communiquerez en français et en anglais aussi bien à l'internat que pendant les classes. Vous aurez un choix élargi d'activités sportives et culturelles sur notre unique campus. Et vous baignerez dans une culture faite de confiance en soi et de respect pour les autres.

Ensemble avec le Directeur de l'internat et les tuteurs et professeurs, je suivrai votre développement personnel et vos progrès scolaires au Collège. Je serai toujours disponible si vous souhaitez me parler ou pour trouver une solution à un problème.

Dans le cadre magnifique de notre campus, et en faisant le meilleur usage de l'encadrement fourni, je suis sûr que vous vous sentirez bientôt comme chez vous, que vous vous ferez des amis pour la vie et que vous saurez tirer parti de cette expérience pour vous bâtir un avenir qui corresponde à vos rêves !

Philippe de Korodi, Directeur général

COLLEGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

Livret d'internat – Section grands

Mot de bienvenue du directeur de l'internat

Chers élèves Internes,

Premier séjour en Suisse ? Premier séjour en dehors de votre famille ? Nombre d'entre vous répondront oui à ces questions. Il y a aussi ceux d'entre vous qui reviennent au Collège Champittet qu'ils connaissent déjà bien. Quelle que soit la raison de votre présence à l'internat, vous ferez désormais partie d'un groupe uni et privilégié au sein du Collège Champittet dont la devise est : « Omnia vincit amor » En effet d'après Saint Augustin « Pour grandir chaque homme a besoin d'être aimé et compris ».

L'internat assure une prise en charge globale de l'étudiant soit du dimanche soir au vendredi, soit la semaine entière week-end compris.

L'horaire quotidien, l'équilibre et le rythme entre temps de travail et de détente, le soutien des surveillants, des tuteurs, des responsables, ainsi que la solidarité des camarades d'études, sont autant d'éléments qui vous permettront de structurer votre personnalité, de développer vos potentialités et de trouver les meilleures conditions à votre réussite scolaire.

Pour la préparation de vos devoirs écrits et l'étude de vos leçons, vous bénéficierez d'un système de tutorat, c'est-à-dire d'une aide personnalisée par vos tuteurs.

Pour profiter au maximum de ces offres, un respect de la discipline générale, un bon climat relationnel avec le personnel encadrant ainsi qu'un climat de confiance sont les bases essentielles de votre vie communautaire au sein de notre internat.

Les moments de travail seront ponctués par des périodes de loisirs divers : les activités sport, les soirées de détente, les sorties culturelles (musées, visites de villes) et sportives (installation dans l'enceinte du collège, week-ends de ski en hiver, promenades en montagne).

Apprendre et épanouir votre personnalité est un processus de longue haleine. L'équipe de l'internat sera votre soutien pendant votre séjour chez nous. Par ailleurs nous resterons étroitement en contact avec vos parents en les informant individuellement de vos progrès; cette relation de confiance, ce dialogue permanent est à la base de notre conception de l'éducation.

Alors bon séjour et bonne route parmi nous.

Stéphane Laloy
Directeur de l'internat

COLLEGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

Livret d'internat – Section grands

Organisation de l'internat

Directeur: Mr. Laloy Stéphane - Téléphone: 079 811 97 54

Directrice adjointe Mme Fechete Raluca - Téléphone: 079 701 56 63

Monsieur Laloy habite au 4ème.
Madame Fechete habite au 3ème étage

Ils sont disponibles tous les jours, sauf durant leurs jours de congé respectifs les jeudis pour Mme Fechete et les lundis pour Mr Laloy.

Tous les élèves sont priés de lire – TOUS LES JOURS - les panneaux d'informations, qui se trouvent sur leurs étages et près du salon des tuteurs, sur lesquels ils trouveront :

- **Des Informations diverses**
- **Les actualités mondiales en deux langues**
- **Argent de poche, le Mardi à 22h00 dans le bureau de Mr Laloy**

Rappel Sécurité :

Le Collège Champittet et son internat sont sous vidéosurveillance jour et nuit.

COLLEGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

Livret d'internat – Section grands

Programme Quotidien

Horaires

07h00	Lever
07h25	Rendez-vous devant la salle à manger
07h30	Petit-déjeuner - check
08h00 – 12h10	Cours - Contrôle des chambres
12h15	Déjeuner et temps libre – check et check out/in
13h15 – 15h10	Cours
15h10 – 15h30	Goûter et temps libre
15h30 – 16h25 / 17h25	Cours ou temps libre
17h30 – 18h30	Sport ou ateliers ou études - check
19h00	Souper et temps libre - check
20h00-22h00	Étude - check
22h00-22h30	Temps libre sur le campus
22h30	Tous les élèves sont sur leur étage/dépôt des appareils électroniques
22h45	En chambre - check
23h00	Extinction des lumières, silence absolu

Le respect de ces horaires est une condition sine qua non pour la bonne marche d'une communauté nombreuse comme la nôtre. C'est pourquoi la ponctualité est exigée et doit être strictement respectée.

IMPORTANT

Plusieurs fois par jour et ceci en dehors des heures de cours, nous procédons à un contrôle des présences pour des raisons de sécurité. **TOUS LES ELEVES DOIVENT ÊTRE PRESENTS LORS DE CES CONTRÔLES**

Études

1. Dès la première sonnerie, les élèves internes se préparent pour l'étude avec tout leur matériel. **Un silence strict** est de rigueur durant toute la durée de l'étude. Les internes ont l'interdiction formelle de se lever ou de poser des questions à un camarade sans l'autorisation du tuteur.
2. Pendant les études, chaque interne est suivi tour à tour par un tuteur. Si un élève interne a une question concernant son travail ou s'il a besoin d'aide, il lève la main et attend silencieusement à sa place.
3. L'élève doit consulter pronote **tous les jours.**
4. Les études manquées et les retards seront rattrapés par un temps d'étude pris sur le temps libre. Absences et retards devront être justifiés auprès des responsables.
5. Les élèves internes peuvent utiliser leur ordinateur personnel durant les études, mais uniquement à des fins de recherche ou de besoins académiques. L'utilisation d'appareils électroniques portables, lecteurs MP3, est strictement interdite. Tout contrevenant se verra confisquer l'appareil et aura une annotation. Les tablettes fournies par le Collège sont destinées aux besoins académiques.
6. Les études sont exclusivement réservées aux tâches scolaires. Aucun élève n'est autorisé à sortir pendant les études. Si l'élève a oublié son matériel il peut aller le chercher sous réserve d'une annotation.
7. **De temps en temps**, les tuteurs vérifieront le matériel et les cahiers/classeurs/livres de chaque élève.
8. A la fin de l'étude, les élèves internes laissent leur place propre et rangée.
9. Il est strictement interdit de manger ou de boire pendant les études y compris chewing-gum.
10. Les élèves qui ont besoin de cours de soutien ou de cours privés, s'adressent à Mme Fechete.

Repas

1. Tous les repas, sauf le mercredi midi et les goûters, sont obligatoires. La présence au petit-déjeuner est requise pendant au moins 5mn et pour le dîner de 20 min.
2. Les élèves internes sont placés dans la salle à manger selon un plan de table par groupes. Le soir quand tous les élèves ont terminé leur repas et que la table est bien débarrassée l'autorisation de quitter la salle à manger pourra être donnée par le surveillant, les 14èmes exceptés.
3. Le matin et le soir, les élèves internes rentrent en silence dans la salle à manger; ils attendent debout, sans toucher à la nourriture ni aux boissons, que la pensée du jour soit prononcée et que les annonces soient faites avant de prendre place.
4. Sanctions pour les retards (un tour du campus et mettre la table le soir) et les absences (mettre 2 fois la table).
5. A midi, les élèves se rendent immédiatement au réfectoire ; ils remplissent la fiche de contrôle et profitent de la priorité au self-service qui leur est accordée.
6. Les internes doivent faire preuve de bonnes manières à table et de respect pour la nourriture. Si un élève se comporte mal il pourra également mettre la table.
7. Il est strictement **interdit** d'aller dans les dépendances et cuisine. Toute demande au personnel d'intendance doit être faite avec politesse.
8. Les tenues de sport et les shorts ou mini-shorts sont strictement interdites au réfectoire, même le week-end.
9. Aucune nourriture ni boisson, ni vaisselle ne sort de la salle à manger, exceptée les fruits.
10. Il est strictement interdit de commander des repas à l'extérieur.

Temps libre et loisirs

1. Les grands peuvent quitter l'enceinte du collège durant la pause de midi après le repas et dès la fin des cours jusqu'à 17h15 en faisant le check out/in **obligatoirement**.
2. Les élèves peuvent être dans leurs chambres pendant la journée, en début ou fin de matinée/en début et fin d'après-midis, mais jamais entre deux cours (ils seront à ce moment-là à la cafétéria, à la bibliothèque ou dans la salle des 14èmes) à la condition qu'ils ne dérangent pas les autres et se comportent correctement.
3. Les élèves internes n'ont pas le droit de circuler sur les autres étages. **Les garçons ne sont pas autorisés à aller sur les étages des filles et vice versa.** Les élèves externes ne sont pas autorisés à l'internat. Tout contrevenant sera sanctionné. Garçons et filles peuvent se rencontrer dans le salon mixte du 2ème étage.
4. Tous les soirs, les grands doivent déposer dans leur casier, leur(s) téléphone(s) portables(s) (14èmes exceptés), l'ordinateur portable, Ipad et autres appareils électroniques dont ils disposent. L'élève se verra confisquer le(s) appareil(s) en question pour tout abus et se verra infliger une annotation.
5. Au début de l'année scolaire, les élèves internes font une liste de tout leur matériel électronique. Cette liste sera confirmée par les parents et mise à jour régulièrement.
6. Les grands disposent de deux soirées-loisirs par mois (**une s'il y a des vacances dans le mois**) **pour ceux qui ne présentent pas de difficultés scolaires ou disciplinaires de 18h30 à 22h00.** La demande de soirée-loisirs se fera par écrit auprès du responsable au moins un jour avant.
7. Les élèves internes n'ont pas le droit d'entrer dans les salles de professeurs !
8. Durant la semaine, l'utilisation d'un véhicule à moteur **privé est strictement interdite aux élèves internes.**
9. Un panneau d'affichage sur lequel un calendrier regroupant les sorties, activités et autres sera à disposition des internes devant le salon des tuteurs

Week-ends

1. Le week-end débute le vendredi dès la fin des cours – **check-out obligatoire au bureau des tuteurs et chambre en ordre** - et se termine le dimanche au repas du soir avant 18h30. - check-in obligatoire - Tout retard doit être annoncé par les parents - uniquement -le dimanche au plus tard à 18h00, sous peine de sanction.

2. Les élèves internes qui restent en fin de semaine doivent obligatoirement participer à la réunion du week-end, tous les mercredis à 19h30 et sont soumis au règlement du week-end Les élèves internes à 5 jours ont la possibilité de participer au week-end et suivent le même programme que les internes à 7 jours.

3. Les autorisations spéciales sont à transmettre à la direction le jeudi midi au plus tard par écrit (e-mail : permissioninternat@champittet.ch). Elles concernent les sorties ou absences des élèves internes à sept jours de même que la participation au week-end pour les internes à cinq jours.

4. Les élèves peuvent bénéficier **d'une sortie** en soirée par week-end si leur comportement le permet. Elle se termine à minuit. Un alcotest sera effectué au retour.

5. Tous les élèves participent à **une** activité organisée pendant le week-end.

6. Une période d'étude surveillé de deux heures est prévue chaque week-end.

7. Les élèves internes peuvent inviter un élève externe pour une soirée ou pour certaines excursions. Les demandes doivent être faites à la direction au plus tard le **jeudi midi** par écrit (e-mail : permissioninternat@champittet.ch).

8. Les élèves ont la possibilité d'assister à la messe dominicale de la paroisse anglophone de Lausanne, célébrée chaque dimanche matin à 10h30 dans la chapelle du Collège Champittet.

COLLEGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

Livret d'internat – Section grands

Horaire des week-ends
(Voir affichage du programme du weekend)

Vendredi	22h30	Présence sur l'étage et dépôt des appareils électroniques
	22h45	En chambre
	23h00	Extinction des lumières, silence absolu
Samedi	09h30	Petit-déjeuner
	10h00 – 12h00	Étude
	12h15	Déjeuner
	Après-midi	Activités
	19h00	Souper
	20h00	Sortie
	00h00	En chambre
	00h15	Extinction des lumières, silence absolu
Dimanche	Matinée libre à l'école - (petit-déjeuner libre à 09h30)	
	12h00	Brunch
	Après-midi	Activités – goûter
	19h00	Souper
	20h00-22h00	Etude
	22h30	Présence sur l'étage et dépôt des appareils électroniques
	22h45	En chambre
	23h00	Extinction des lumières, silence absolu

COLLEGE
CHAMPITTET
FONDÉ EN 1903

Livret d'internat – Section grands

Logement

1. En début et fin d'année scolaire, un état des lieux est fait. Toute détérioration de la chambre sera à la charge de l'élève.
2. **Les téléviseurs, les appareils destinées à chauffer des aliments et les réfrigérateurs sont strictement interdits dans les chambres**.
3. Pour des raisons de sécurité, il est, bien sûr, strictement interdit de fumer ou d'utiliser une cigarette électronique dans les bâtiments et les chambres (sous peine de blâme) ou d'utiliser de l'encens ou des bougies (confiscation directe). L'activation abusive du système d'incendie sera sévèrement sanctionnée et les frais occasionnés entièrement à la charge de l'élève.
4. Il est interdit de manger ou de boire dans les chambres, hormis le petit en-cas occasionnel (voir le détail affiché sur l'étage).
5. Aucun élève n'a le droit de garder des médicaments dans sa chambre.
6. La musique n'est tolérée que dans la mesure où le volume est raisonnable et ne dérange pas les autres élèves internes. Par raisonnable, il est entendu que la musique ne devra pas être audible dans le couloir, la porte de la chambre étant fermée.
7. Les élèves internes ont la possibilité de décorer leur chambre. Tout affichage en dehors des emplacements prévus est cependant interdit et toute détérioration sera à la charge de l'interne. Il y aura un concours pour la décoration des chambres dans le cadre des challenges entre maisons.
8. Le matin, les élèves internes doivent faire leur lit et ranger leur chambre avant de partir en classe. Des contrôles journaliers sont effectués durant la journée. Les chambres doivent rester bien rangées toute la journée.
9. Le collège offre aux élèves internes un accès WIFI au réseau internet de l'école.
10. Les élèves doivent déposer argent et objets de valeur dans le coffre-fort de leur chambre. Le collège décline toute responsabilité en cas de vol dans les chambres. De plus, grâce aux caméras, les étages sont sous surveillance. **Les portes de chambres doivent être verrouillées en tout temps.**
11. L'usage de l'ascenseur est interdit à tous les internes.
12. A la fin de l'année scolaire, les élèves internes qui souhaitent laisser des affaires durant l'été à l'école, devront en faire la demande et se conformer à la procédure établie.

Trousseau

1. L'élève interne apporte son linge personnel, vêtements et linges de bain, ainsi que les vêtements de sport : shorts, baskets, chaussures de marche, T-shirts, survêtements, K-way léger, maillot de bain.
2. Chaque élève interne doit être équipé pour les sports d'hiver tenue, ski/snowboard. Il est possible de louer les skis et snowboards pour la saison.
3. L'élève interne reçoit la tenue du Collège Champittet - uniforme pour les cours et tenue de sport - qu'il devra porter jusqu'à la fin des cours.
4. La literie est fournie par le Collège.
5. Les élèves internes à 7 jours et les élèves internes à 5 jours dont les parents en auront fait la demande au préalable, donnent leur linge à laver deux fois par semaine (les lundis et les jeudis). Des sacs à linge à leur nom leur seront distribués.

Maladie et absences

1. Une infirmière est à disposition des élèves internes durant la journée. Les élèves internes qui sont malades le matin doivent venir s'annoncer au petit déjeuner et ensuite se présenter à l'infirmière à 07h45.
2. Un élève interne malade doit rester à l'infirmerie. **Un élève malade ne peut en aucun cas rester dans sa chambre.**
3. Après 16h30, le soir et la nuit; l'élève malade s'adressera au responsable. L'élève qui prend régulièrement des médicaments doit en informer Mr. Laloy ou Mme Fechete. De plus, seuls les responsables de l'internat sont habilités à donner des médicaments aux élèves. (SL-RF-KP).
4. Pour toute absence au Collège (maladies, permissions spéciales, départs anticipés ou retour tardifs) les élèves internes ont besoin de la permission préalable de la direction de l'Internat.

Comportement

1. **Un langage adéquat est exigé afin de contribuer à un environnement respectueux, valeur essentielle de vie en communauté !**

2. Dès l'extinction des lumières, un silence absolu est exigé.

3. Une tenue et une hygiène correctes sont demandées à tous les élèves internes. La longueur minimale admise des jupes est de 5 cm au-dessus de genou. L'équipe de l'Internat se réserve le droit entier de porter un jugement sur la tenue des élèves internes et d'exiger des corrections. Le port de la tenue du Collège Champittet est obligatoire du petit-déjeuner à la fin des cours.

4. **Les élèves mineurs de plus de seize ans doivent avoir l'autorisation des parents qui ne sera validée qu'après entretien entre la direction de l'internat, les parents et l'élève.** En effet nous dissuadons les élèves de fumer pour leur santé bien entendu mais aussi dans l'esprit de nos valeurs éducatives. Les grands ont un rôle d'exemple envers les plus jeunes. **Il est strictement interdit de fumer sur tout le campus, sauf à l'intérieur du fumoir !**

5. L'usage du tabac et du vapotage sont interdits dans les bâtiments, sur le campus, aux alentours de l'école et durant toute activité organisée dans le cadre de l'Internat.

6. Les internes qui n'ont pas l'autorisation de fumer ne doivent pas se trouver près du fumoir sous peine d'annotation.

7. La consommation et la détention d'alcool sur le campus sont strictement interdites. En conformité avec la loi suisse, nous tolérons que les internes de plus de 16 ans consomment avec modération de l'alcool en sortie (0.5mg). Néanmoins, le collège s'autorise à les soumettre à des alcootests réguliers. Toute consommation excessive sera sévèrement sanctionnée.

8. La consommation et la détention de drogues sont strictement interdites. La direction se réserve le droit d'imposer un test de dépistage à tout moment. En cas de résultat positif ou de détention, l'interne se verra immédiatement convoqué en conseil de médiation qui peut statuer un renvoi.

Maisons – bonus/malus

L'internat sera partagé en 3 « maisons » : les Pumas, les Girafes et les Owls. Chaque maison sera composée de filles et garçons moyens ou grands.

Chaque maison, se distinguant par un symbole, se choisira un responsable - qui aura des droits et des devoirs.

Les maisons dînent ensemble une fois par semaine : le dimanche soir.

Des activités et des challenges seront organisés régulièrement et seront d'ordre :

- Sportif
- Compétition de déco des chambres
- Culturel : concours de dessin, quiz, etc...

Les points malus et bonus seront calculés suivant le respect des horaires, des lieux et espaces communs, des autres et de soi (voir page 16)

Les points malus et bonus seront calculés suivant le respect des horaires, des lieux et espaces communs, des autres et de soi (voir page 16).

Des points malus ou bonus seront attribués aux maisons, les challenges disputés et les élèves ayant eu une attitude particulièrement exemplaire : efforts particuliers fournis dans l'application au travail, camaraderie, respect des autres, serviabilité, honnêteté, esprit positif, investissement personnel seront mis à l'honneur.

Il y aura une rencontre par trimestre entre les responsables de l'internat, les chefs de maisons et les délégués de l'internat.

Toutes les 6 semaines, la maison qui aura accumulé le plus de points sera récompensée par :

Des bons FNAC, des billets de cinéma, une sortie ou excursion supplémentaire, un dîner au restaurant, etc.
NB : la grille des bonus/malus vous sera communiquée de façon hebdomadaire.

Parrainages
Chaque ancien/ancienne élève parrainera un nouvel/nouvelle élève

Conséquences du non-respect des règles de vie

Le non-respect des règles de vie entraine non seulement des points malus pour les maisons auxquelles l'interne appartient, mais sera sanctionné par des annotations et des retraits de privilèges: voir feuille annexe page 16.

Le blâme est prononcé pour les cas graves d'indiscipline, pour tout acte de malveillance, de mise en danger de la vie d'autrui, et pour manque de travail.

Le conseil de discipline

Le conseil peut être convoqué par le Directeur en cas de faute grave ou de trois blâmes. Le conseil est formé des membres suivants :

- Le Directeur Général
- Le Doyen
- Le Directeur de l'internat
- Le Maître de classe
- Le Délégué de classe
- Le Délégué de l'internat

RESPECT

DES HORAIRES	DES LIEUX / DE L'ESPACE COMMUN	DES AUTRES	DE SOI
- Sports et activités - Retour WE sans prévenir - Dépôt des natels et ordinateurs avant le coucher - Coucher **<u>1 retard = 1 annotation</u>** - Retour des soirées loisirs ou des après-midi libres **<u>1 retard = pas de sortie la semaine suivante</u>** - Petit-déjeuner, repas - Etudes **<u>1 retard repas= mettre la table et tour du campus</u>** **<u>1 retard étude= 10 minutes de plus à la fin de l'étude</u>**	- <u>Salon et toilettes</u> Ordre et propreté Si désordre = fermeture - <u>Chambres</u> Dans la semaine si désordre x 2 ou lit non fait x 2 <u>1 annotation</u> - Courir, sauter, crier… 1 <u>annotation</u>	- Non respect du silence en étude, envers les camarades et/ou adultes = 1 annotation - Indiscipline = 1 annotation --- - Langage inadapté / menace = renvoi vers direction - Violence physique = renvoi vers direction	- <u>De son sommeil</u> Ordi/natel(s)/Ipad non rendu au moment du coucher ou non déclaré **1Annotation/ confisqué 1 jour** - <u>De son travail</u> Utilisation de l'ordi en étude à des fins non scolaires **= idem ci-dessus** Manque de travail = 1 annotation - <u>De sa santé</u> Fume sans autorisation **= 1 annotation et email aux parents** Fume en dehors de l'espace/temps = 1 annotation Ethylotest >0.5 = 1 blâme - <u>De sa sécurité</u> Sort du collège sans autorisation, est dans sa chambre au lieu d'être en étude, oubli check in/out **= 1 annotation**

5 annotations = 1 retenue de 3h le mercredi après midi avec un travail à effectuer + pas de sortie

3 retenues = 1 blâme inscrit sur le dossier scolaire et présentation d'un projet devant les autres à l'assemblée du dimanche.
Trois blâmes= un conseil de discipline

Pas d'annotation dans le mois (travail et comportement) : bonus
Le calcul des bonus/malus vous sera communiqué ultérieurement

Retenues Mercredi après midi

- <u>Pour fumer</u>
  1 h nettoyage du fumoir
  2 h dissertation sur l'influence du tabac/travail
- <u>Pour non respect</u>
  Dissertation sur l'importance du respect
- <u>Pour désordre chambre</u>
  Aider les femmes de chambre

RESPECT

Vie spirituelle

L'aumônier est à disposition. Il organise des activités spirituelles au Collège et accueille tout interne qui désire prendre contact.

Médiation

Des médiateurs scolaires ainsi qu'une psychologue scolaire – villa des sciences, 1er étage -sont à la disposition des élèves internes qui le souhaitent.

Conclusion

Pour vivre une expérience positive et enrichissante au Collège Champittet, les élèves internes doivent se respecter eux-mêmes, respecter les autres et se sentir responsables de leurs actes.

Tout n'est pas prévu dans le règlement. Il ne mentionne pas ce qui est dicté par le simple bon sens. Tout élève interne doit se sentir assez responsable pour éviter ce qui peut créer du désordre et nuire à lui-même ou aux autres. La désobéissance fréquente, un comportement inapproprié, la méchanceté dans les gestes et la parole ne seront pas tolérés et sévèrement sanctionnés.

Pully, le 25 août 2015

Signature de l'élève interne

Signature du directeur

_____

_____